

République française

Monsieur Guy LEDOUX
2102 ancienne voie ferrée
83440 FAYENCE

Objet : Votre courrier du 02.08.2022

A Tourrettes le **11 AOUT 2022**

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 02 août 2022, vous trouverez ci-après les réponses à vos questions.

1. Le public peut avoir accès à l'annexe mentionnée auprès du service vie institutionnelle-communication (k.martin@cc-paysdefayence.fr) ainsi qu'aux tarifs de l'eau de chaque commune par mail à l'adresse eaux@cc-paysdefayence.fr.
2. L'augmentation de 12 cts par m3 pour l'eau et de 0.37 par m3 cts pour l'assainissement correspond à l'augmentation des coûts de l'énergie, du carburants, des salaires, des matières premières, des réactifs et produits de traitement pour les stations d'épurations pour l'année 2022. Il est donc normal que ces coûts soient répartis uniformément sur chaque commune.
3. Vous avez omis un troisième gros investissement. Les travaux de rénovation du système de pompage de Tanneron.
Ces 3 gros investissements seront financés, chacun pour leur part, par les abonnés des 3 communes concernées, par une augmentation spécifique de leur tarif.
Je peux vous rassurer, le contribuable fayençois ne paiera pas pour ces investissements.
4. Le vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement a été présenté et approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire du 12 avril 2022, pour une entrée en vigueur le 01.05.2022, il n'y a pas d'effet rétroactif.

Pensant avoir répondu à vos questions, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Vice-Président
en charge de l'eau

Bernard HENRY



Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes

Mas de Tassy – 1849 RD 19 – CS 80106 – 83440 TOURRETTES

☎ : 04 94 76 02 03 ✉ : contact@cc-paysdefayence.fr

www.cc-paysdefayence.fr